

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 73 (1993)
Heft: 4

Artikel: Résidences de tourisme : "l'hébergement à la carte"
Autor: Jallet, Pascale
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886501>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Résidences de Tourisme : « l'hébergement à la carte »

Pascale Jallet, Délégué Général
Syndicat National des Résidences de Tourisme et de l'Hébergement saisonnier, Paris

Résidence hôtelière ? Résidence de Tourisme ? Certains hésitent encore sur l'appellation qu'il convient de donner à cette nouvelle forme d'hébergement touristique qui se développe tant en France depuis une dizaine d'années.

Aucune importance d'ailleurs : les deux termes sont utilisés pour le même produit, mais « Résidence de Tourisme » est celui retenu officiellement par l'administration (cf. encadré « statut de la Résidence de Tourisme »).

LE STATUT DE LA RÉSIDENCE DE TOURISME

Définition de l'Arrêté du 14 février 1986 - Art. 2

« La Résidence de Tourisme est un établissement commercial d'hébergement classé, faisant l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière. Elle est constituée d'un ensemble homogène de chambres ou d'appartements meublés, disposés en unités collectives ou pavillonnaires, offerts en location pour une occupation à la journée, à la semaine ou au mois, à une clientèle touristique qui n'y élit pas domicile. Elle est dotée d'un minimum d'équipements et de services communs... ».

Cet arrêté donne les normes dont le respect permet le classement en 2, 3, 4*.

Il fait référence aux conditions de sécurité et aux normes handicapés.



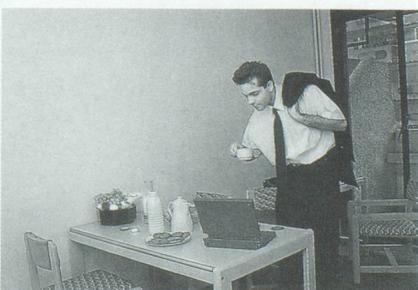
Le ministère du Tourisme délivre en effet aux résidences un classement (1 à 4*) selon une grille de critères très précise : taille des appartements, équipement et services offerts.

Né à la montagne il y a une quinzaine d'années, le concept de la résidence de tourisme a accompagné le développement rapide des stations de sports d'hiver « intégrées ».

Il s'est ensuite étendu au bord de mer, toujours dans les stations et les sites les plus recherchés, afin de répondre à la demande d'une clientèle de loisirs, surtout familiale.

Puis à la campagne, où les familles viennent trouver calme, nature... et activités variées.

Le dernier développement, le plus récent, concerne les résidences urbaines : en cœur de ville, les résidences intéressent toujours les touristes, mais aussi la clientèle d'affaires.



Ni hôtels traditionnels, ni locations meublées, les résidences de tourisme pratiquent des formules d'hébergement touristiques très souples, pratiques et économiques :

- les appartements loués sont entièrement équipés,
- les clients sont accueillis à leur arrivée par une personne qui assure le service messages - clés - courriers.

Trois services de base sont systématiquement proposés : location de linge, ménage, location de téléviseur, et la plupart des résidences proposent également tout un éventail de services « à la carte » : animation enfants, piscine, salle de sports dans les stations touristiques, salle de réunion, photocopie, fax, télex dans les villes.



Cette formule permet aux personnes qui doivent passer plusieurs jours ou plusieurs semaines hors de chez eux de séjourner dans un véritable appartement, en toute indépendance, et en utilisant les services qui les intéressent mais seulement ceux-ci.

Afin de mieux contrôler leur développement, les principales résidences se sont regroupées, il y a 10 ans, en un syndicat qui a ensuite pris le nom de SNRT (Syndicat National des Résidences de Tourisme).

POUR VOS VACANCES EN

Les Principaux opérateurs :

AUREA
21 ter, avenue Edouard-VII,
64200 Biarritz
Tél. 59 22 12 12

CENTER PARCS
17, place Catalogne, 75014 Paris
Tél. 42 18 12 00

DUMEZ RESIDENCES
48, rue des Acacias, 75017 Paris
Tél. 44 09 22 14

GRAND BLEU
Mas Ramon, Château
Roussillon, 66000 Perpignan
Tél. 68 67 59 67

MAEVA
30, rue d'Orléans, 92200 Neuilly
Tél. 46 41 50 40

NPH RESIDENTIALE
16, avenue Hoche, 75008 Paris
Tél. 42 25 01 49

PIERRE ET VACANCES
54, avenue Marceau,
75008 Paris
Tél. 49 52 20 00

ORION
30, place d'Italie, 75013 Paris
Tél. 40 78 52 52

ROCHER SOLEIL
189, boulevard Malesherbes,
75017 Paris
Tél. 44 01 60 46

SODERETOUR-CITADINES
163/167, avenue Georges-
Clemenceau
Immeuble Parcs des Fontaines,
92022 Nanterre Cedex
Tél. 47 25 76 76

SPIE LOISIRS
Le Palafour, 73320 Tignes
Tél. 79 06 50 22

VACANTEL
60, allée des Champs-Elysées,
91080 Evry
Tél. 60 77 72 71

... et 20 autres.



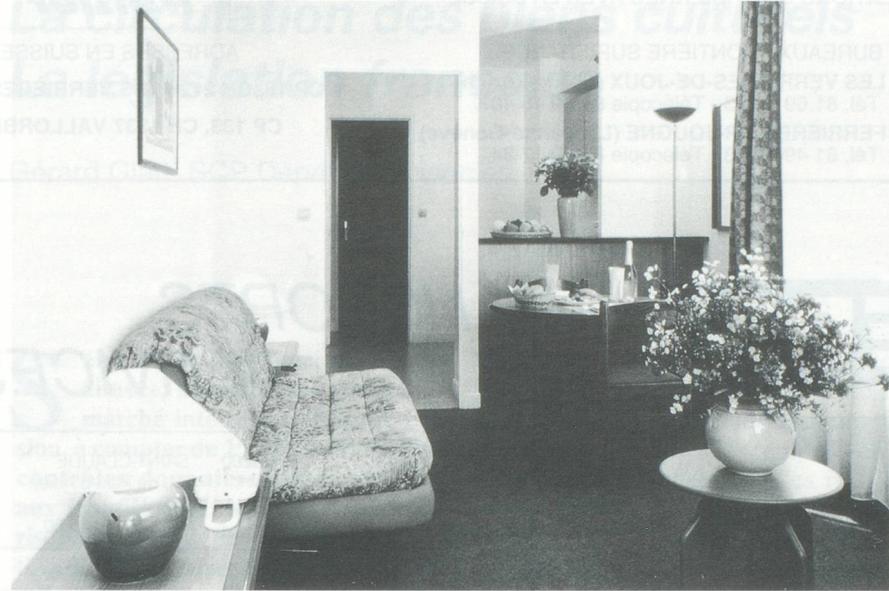
Le SNRT représente aujourd'hui 85 % des 240 000 lits recensés en résidences de tourisme en France et est à ce titre l'interlocuteur privilégié de l'administration et des différents prescripteurs. Il regroupe notamment tous les grands opérateurs (cf. encadré) et aussi des plus petits qui tiennent à garantir des prestations de qualité : les résidences SNRT se sont en effet engagées à respecter un label de qualité en 9 points (voir ci-contre) et ont ensemble réalisé pour la première fois en 1993 un « Guide national des Résidences de Tourisme ».

Ce guide est une source précieuse de renseignements pour tous ceux qui cherchent un hébergement pour leurs vacances, mais aussi pour ceux qui souhaitent investir dans une résidence secondaire en profitant des formules

LES 9 ENGAGEMENTS DES RÉSIDENCES DE TOURISME SNRT

1. Des appartements prêts à vivre, parfaitement meublés et équipés.
2. Des séjours à la carte de toutes durées.
3. Des produits adaptés à des séjours touristiques d'affaires.
4. Une réception intégrée dans l'établissement, avec un personnel qualifié parlant au moins une langue étrangère.
5. Des services pour l'agrément du séjour : informations touristiques, renseignements pratiques, messages, courriers...
6. Des services hôteliers à la carte : location de linge, location de téléviseurs, prestations de ménage...
7. Dans la plupart des résidences, des équipements de sports, loisirs, détente.
8. Charges incluses (eau, électricité).
9. Des prix garantis, sans surprises.





mises au point par les grands promoteurs-contracteurs : l'achat d'un appartement en résidence de tourisme permet en effet de bénéficier en France d'un avantage fiscal. Sous certaines conditions, l'économie réalisée représente environ 30 % sur l'investissement total...

Renseignements au
SNRT,
178, boulevard Haussmann,
75008 Paris.
Tél. 00.33/1 53 75 12 75.

LE GUIDE DES RÉSIDENCES DE TOURISME

Il s'agit d'un ouvrage de référence, qui se veut le plus complet possible, à l'usage des particuliers, des administrations, médias et prescripteurs.

Son objectif initial est de conserver l'identité des résidences de tourisme et d'assurer la promotion générale de ses adhérents.

Il existe 7 brochures régionales, et une brochure nationale.

Toutes présentent en pages couverture :

- la charte de qualité : « Les 9 engagements des Résidences de Tourisme »,
- la liste des adhérents avec numéros de téléphone des centrales de réservation

- une carte de France situant l'implantation des résidences.

Chaque brochure décline ensuite :

- une carte de la région permettant de mieux situer les différents sites touristiques,
- une liste, classée par code postal, des résidences de la région, avec adresse, téléphone, nombre d'étoiles, services offerts, prix, type d'appartements.

Diffusion

70 000 guides ont été édités.

Ils seront diffusés en France (CRT, CDT et surtout offices de tourisme et syndicats d'initiative) et à l'étranger, notamment par la Maison de la France (Löwenstrasse 59, Postfach 7226, CH-8023 Zürich).

QUELQUES CHIFFRES

LE PARC

- 500 résidences (1 résidence pouvant avoir de 100 à 6 000 lits, en plusieurs immeubles groupés sur un même site. Ex. : Avoriaz).

53 000 appartements

240 000 lits

LOCALISATION

Sur 500 résidences :

260 sont en littoral

140 sont à la montagne

80 sont en centre ville

20 sont à la campagne

CLASSEMENT

70 % des résidences sont classées. Sur le nombre de résidences classées

6 % sont en 4*

67 % sont en 3*

25 % sont en 2*

2 % sont en 1*

ACTIVITÉ

3 500 000 clients ont fréquenté les résidences de tourisme en 1992, dont plus de 40 % d'étrangers :

- CA global hébergement et services à la carte : environ 4 milliards de FRF (dont 40 % en devises).

- Estimation de la valeur du patrimoine géré : 30 milliards de FRF.

